

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent vingt-deuxième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 17 novembre 2008 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 8 décembre 2008

Procès-verbal de la trois cent vingt-deuxième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 17 novembre 2008 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X	
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat avec majeure en science politique		X
GATIEN, Claudette Membre socio-économique		X
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>PERSONNES CONVOQUÉES :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 20 h 50.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Michel Blanchette, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent vingt et unième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Modification au Règlement des résidences étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais
- 4.- Embauche d'un(e) archiviste au Secrétariat général
- 5.- Embauche d'une personne salariée rattachée au Service des ressources humaines et affectée à des remplacements
- 6.- Prochaine assemblée
- 7.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la trois cent vingt et unième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent vingt et unième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent vingt et unième réunion, les suites régulières ont été données.

Il est convenu d'octroyer au vice-recteur à l'administration et aux ressources, en attente du décret visant à confirmer son statut de membre d'office du conseil d'administration, le statut de « personne convoquée », conformément à l'article 2.15 du Règlement général n° 1.

3.- Modification au Règlement des résidences étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que le 27 novembre 2006, le conseil d'administration a adopté le Règlement des résidences étudiantes. En effet, après quelques années de fonctionnement avec les deux types de résidences – Taché et Maisons de ville – et leurs règlements respectifs, il a été jugé opportun de fusionner les deux règlements en un seul.

Lors de sa réunion du 16 juin 2008, les membres du comité exécutif ont approuvé une modification au règlement afin de permettre, sous certaines conditions, aux étudiants qui font

un stage à l'extérieur de la région de résilier leur bail.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres du comité de l'avis formulé par le registraire selon lequel l'application du règlement dans sa forme actuelle est difficile, voire impossible, à appliquer. Les paragraphes couvrant les stages dans les règlements se lisent comme suit :

ARTICLE 7 – RÉSILIATION

Le locataire qui désire quitter son logement avant la fin de son bail pour effectuer un stage (prévu dans son programme d'études) pour une durée de plus de trois mois consécutifs en dehors de la région de l'Outaouais (soit en dehors d'un rayon de 80 km) devra payer le loyer jusqu'à la date de début de son stage plus les frais de résiliation de bail de 60 \$. L'étudiant devra faire valider son statut auprès du Bureau du registraire et des services aux étudiants en vue de confirmer son contexte particulier d'inscription en faisant compléter la déclaration prévue à cet effet.

Le locataire qui termine sa session d'échange international en décembre devra quitter au plus tard le 31 décembre. Il devra payer pour la portion impayée du loyer du mois de décembre, soit du 15 décembre au 31 décembre, plus des frais de résiliation de bail de 60 \$. L'étudiant devra faire valider son statut auprès du Bureau du registraire et des services aux étudiants en vue de confirmer son contexte particulier d'inscription en faisant compléter la déclaration prévue à cet effet.

Il est proposé de remplacer le « Bureau du registraire et des services aux étudiants » dans le premier paragraphe par « le directeur du module ou le responsable du programme ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 322-CX-1383 concernant une modification au Règlement des résidences étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

4.- **Embauche d'un(e) archiviste au Secrétariat général**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la création d'un poste d'archiviste au Secrétariat général le 20 mai 2008 (résolution 323-CA-4871), le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Luc Maurice, secrétaire général, madame Linda DuPont, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique et de madame France Pétrin, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu vingt-six candidatures et en a retenu cinq pour une entrevue dont une s'est désistée.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Patricia Forget à titre d'archiviste au Secrétariat général.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 322-CX-1384 concernant l'embauche d'une archiviste au Secrétariat général (**Patricia Forget**); la résolution est jointe en appendice.

5.- **Embauche d'une personne salariée rattachée au Service des ressources humaines et affectée à des remplacements**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la création de deux postes de personnes salariées rattachées au Service des ressources humaines et affectées à des remplacements le 20 mai 2008 (résolution 323-CA-4871), l'un des deux

postes ayant été comblé et approuvé par le comité exécutif du 8 septembre 2008 (résolution 319-CX-1373), le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage du deuxième poste.

Le comité de sélection, composé de madame Madeleine Courchesne, adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources, de madame Sara Boudreau et de madame France Pétrin, toutes deux conseillères en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu une candidature et l'a retenue pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Maria Arruda à titre de personne salariée rattachée au Service des ressources humaines et affectée à des remplacements.

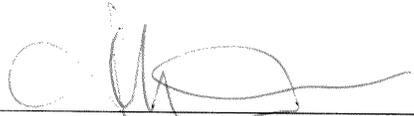
Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Michel Blanchette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 322-CX-1385 concernant l'embauche d'une personne salariée rattachée au Service des ressources humaines et affectée à des remplacements (**Maria Arruda**); la résolution est jointe en appendice.

6.- **Prochaine assemblée**

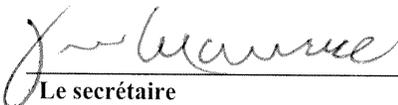
Le président informe les membres que la date prévue de la prochaine assemblée, le 1^{er} décembre 2008, doit être repoussée d'une semaine pour faciliter la préparation de la révision budgétaire. Le secrétaire général communiquera rapidement avec les membres pour confirmer une nouvelle date.

7.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 00.



Le président d'assemblée



Le secrétaire